

# Les actualités du partenariat SIGil

## Les actualités du partenariat SIGil



**Angélique GARET**

Responsable système d'information  
et usages numériques

→ Présenté par

# Les actualités du partenariat SIGil



**Fusion de deux Syndicats d'eau**

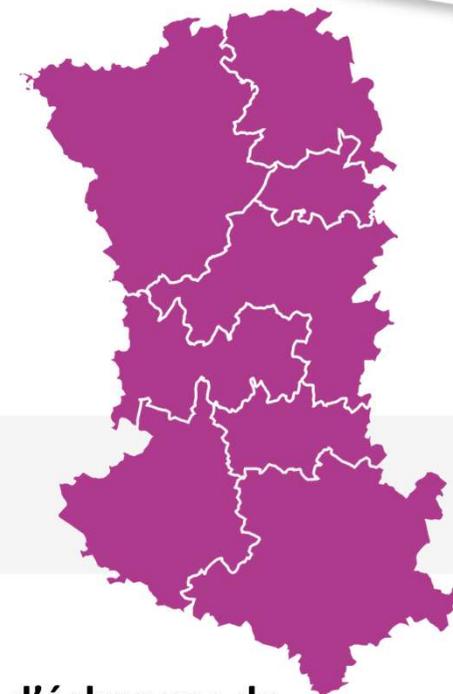
**Nouveau partenaire**



# Contexte de la convention de partenariat

## → Rappel

Le SIEDS met en œuvre un partenariat d'échanges de données géographiques autour d'une plateforme départementale dénommée **Système d'Information Géographique d'Intérêt Local (SIGil)** sur le département des Deux-Sèvres.



En savoir plus sur la compétence SIGil du SIEDS :

<https://www.sieds.fr/sigil/competence-sigil/>



Dans le cadre de ce partenariat, un **principe d'échanges de données** permet d'enrichir régulièrement les applications du SIGil.



Les **modalités d'échanges de données** sont définies dans le cadre d'une convention de partenariat conclues entre le SIEDS, les communes et les partenaires associés.

# Actualisation de la convention de partenariat SIGil



## Accès aux applications du SIGil

La convention de partenariat encadre l'accès aux différentes applications du SIGil



## Engagement du SIEDS : données et applications

- Stockage, sauvegarde des données
- Mise à jour et maintenance des applications

## Notions de propriété de la donnée et de RGPD

- Droit d'usage de la donnée
- Moyen mis en place pour la protection des données personnelles



# Actualisation de la convention de partenariat SIGil 2026

## → Modification clause RGPD

### ARTICLE 10 : protection des données personnelles

*"Chaque partie est seule responsable du traitement qu'elle met en œuvre pour son propre compte avec les données transmises par les autres parties"*



(dans l'Article 10 juste après le 1<sup>er</sup> paragraphe de l'article)



# Les Conditions Générales d'Utilisation (CGU)

## → À quoi servent les CGU ?

- Définissent et encadrent les modalités de l'utilisation du SIGil carto, et déterminent les droits et les obligations respectifs de l'utilisateur et du SIEDS dans le cadre de son utilisation
- Remplace la charte d'utilisation



case à cocher « *j'accepte les conditions générales d'utilisation* » à l'ouverture du SIGil carto



En savoir plus sur les CGU du SIGil carto du SIEDS :  
<https://www.sieds.fr/sigil/sigil-carto>

# Conditions générales d'utilisation (CGU)

→ du portail cartographique SIGil'carto

## Engagement de l'utilisateur



- **Utilisation des données** : aux seules fins de l'exercice de sa mission de service public n'ayant pas un caractère industriel ou commercial.



- **Autorisation** : L'utilisateur doit être autorisé par son représentant légal.



- **Valeur des données** : Les données sont fournies qu'à titre indicatif et n'ont aucune valeur réglementaire.



- **Obligations** : en matière de déclaration de projet de travaux (DT) et de déclaration d'intention de commencement de travaux (DICT).



- **Respect** : Règlementation en vigueur en matière de traitement des données à caractère personne

# Conditions générales d'utilisation (CGU)

→ du portail cartographique SIGil'carto

## Engagement du SIEDS



- **Sécurité** : identifiant et mot de passe, certificat https



- **Disponibilité** : service support, consultation 24h/24h, 7J/7



- **Maintenance** : programmation des interruptions



- **Qualité de la donnée** : Intégrité de la donnée



- **Conditions d'utilisation des données** : respect des usages et diffusion